

ASSEMBLÉE DU 11 JANVIER 2016

À une assemblée régulière de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le onzième jour du mois de janvier de l'an deux mille seize et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Michel Laferrière
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR.....	1
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	2
2. PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 7, DU 14 ET DU 21 DÉCEMBRE 2015. 3	3
4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE NOVEMBRE 2015.....	3
5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3
5.1. CENTRE DE PRÉVENTION DE SUICIDE DE LANAUDIÈRE.....	3
5.2. DEMANDE DE COMMANDITE DÉJEUNER DE NOËL DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE.....	3
5.3. CREVALE : PARTICIPATION AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	3
5.4. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ ET À L'OPTION ASSURANCE.	4
5.5. RAPPORT ANNUEL DU TEMPS DES EMPLOYÉS ET DE LA GESTION DES PLAINTES.	4
5.6. NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS.	5
5.7. AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES.....	5
5.8. ENGAGEMENT DE LA SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE	5
5.9. FORMATION EN LIGNE DE L'ADMQ.....	5
5.10. VILLE DE SOREL TRACY : RÉOLUTION D'APPUI POUR UN PROJET DE FAISABILITÉ D'UN PONT.....	5
5.11. PROJETS DU CONSEIL	7
5.12. TAXES DE SERVICES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	8
5.13. RÈGLEMENT CONCERNANT LA PERCEPTION DES TAXES POUR DES TRAVAUX SUR LE COURS D'EAU DENIS-SYLVESTRE.....	9
5.14. PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE TAXES POUR LES AÎNÉS.....	10
6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE	10
6.1. LE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE LORS DE MESURES D'URGENCE.....	10
7.0. TRANSPORT ROUTIER.....	11
7.1. TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS.....	11
7.2. LIGNAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX.....	11
7.3. BALAI MÉCANIQUE	11
7.4. VENTE DU TRACTEUR À GAZON JOHN DEERE.	12
7.5. SIGNALISATION ROUTIÈRE	12
7.6. PLAINTÉ DE DÉNEIGEMENT PAR L'ENTREPRENEUR PAR M. PAUL JEAN LEGROS	12
7.7. DÉPÔT D'UN PLAN DE TRAVAIL PAR LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS	12
8.0. HYGIÈNE DU MILIEU.	12
8.1. PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.	13

8.2. RÉNOVATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.	13
8.3. AQUEDUC ROUTE MOREL	13
8.4. REDISTRIBUTION DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.	13
8.5. PROGRAMME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ.....	14
8.6. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.....	14
8.7. FINANCEMENT À LONG TERME DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES EN 2015... 15	15
8.8. ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE.....	15
8.9. FORMATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.....	15
8.10. VIDANGE ET MESURAGE DES FOSSES SEPTIQUES.....	15
8.11. MAMOT : RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ORGANISMES MUNICIPAUX.....	15
9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.....	15
9.1. VERSEMENT À L'OMH DE LA CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ.....	15
9.2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OMH 2016 ET DU BUDGET RÉVISÉ 2015	16
9.3. CLÔTURE ENTRE LE CIMETIÈRE ET LES TERRAINS SUR LA RUE CHEVALIER-DE-LORIMIER.	16
9.4. EMBELLISSEMENT ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	16
9.5. ACCÈS ET AMÉNAGEMENT À LA RIVIÈRE PAR LE PARC MUNICIPAL	16
9.6. DOSSIER LUC GOYETTE POUR DES ACTIVITÉS AGRICOLES EN ZONE DE VILLÉGIATURE.	16
9.7. DOSSIER DA SILVA : BÂTIMENT DANGEREUX	17
9.8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR DES ACTIVITÉS COMMERCIALES EN ZONE DE VILLÉGIATURE.	17
9.9. ZONE À RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN.....	18
9.10. DOSSIER M. JEAN-MARC GRÉGOIRE DEVANT LA CPTAQ.....	18
9.11. FORMATION	18
10.0 LOISIR ET CULTURE	18
10.1. LE SERVICE INTERMUNICIPAL DES LOISIRS ET LA DIRECTRICE DES LOISIRS	18
10.2. FESTIVITÉS ANNUELLES.....	19
10.3. CONTRIBUTION À DES ORGANISMES.	19
10.4. SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET LA DÉMARCHE AMIS DES AÎNÉS.....	20
10.5. HOCKEY MINEUR, PATINAGE ARTISTIQUE ET AUTRES.....	20
10.6. ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LE COMPLEXE SPORTIFS ET COMMUNAUTAIRES BRANDON.	20
10.7. BIBLIOTHÈQUE	20
10.8. CONCOURS DE BÛCHERON.....	21
10.9. DIRECTRICE DES LOISIRS.	21
11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.....	21
12.0. COURRIER.....	23
13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS.....	23
14.0. ADOPTION DES COMPTES.....	23

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

rés. 01-01-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Céline Denis a demandé quelques questions sur le budget 2016.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU 7, DU 14 ET DU 21 DÉCEMBRE 2015.

rés. 02-01-2016

Il est proposé par M Éric Deschênes appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte les procès-verbaux de l'assemblée du 7, du 14 et du 21 décembre de l'an deux mille quinze avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE NOVEMBRE 2015

Le directeur dépose le rapport financier du mois de novembre 2015. Ce rapport est conforme aux nouvelles dispositions du code municipal relativement au contenu des rapports financiers.

5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. CENTRE DE PRÉVENTION DE SUICIDE DE LANAUDIÈRE.

Cet organisme intervient auprès des personnes aux prises avec un problème relié au suicide.

Le conseil n'a pas l'intention de donner suite à la demande.

5.2. DEMANDE DE COMMANDITE DÉJEUNER DE NOËL DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

Le comité organisateur demande une commandite pour le déjeuner de Noël des enfants de l'école Sainte-Anne.

Le conseil considère que les revenus de vente de boissons durant les activités du 250^e qui ont été accordés à l'école Ste-Anne, remplacent la commandite que la Municipalité versait pour cette activité.

5.3. CREVALE : PARTICIPATION AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Considérant que :

rés. 03-01-2016

- Malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se trouve parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation ;
- Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne, annuellement, 15 000 \$ de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.) ;
- Le décrochage scolaire au secondaire possède des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;
- La persévérance scolaire est l'affaire de tous ; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens ;

- Le CREVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a pour mission de rassembler les adultes de divers horizons autour des jeunes pour favoriser la diplomation ou la qualification du plus grand nombre ;
- Les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière ;
- La lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant les enfants tôt au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs ;
- L'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières.

En conséquence, il est proposé par Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à :

1. Appuyer le CREVALE en faisant en sorte qu'au moins un représentant de la municipalité devienne membre de l'organisme ; (*adhésion sans frais*)
2. Obtenir ou maintenir une certification OSER-JEUNES, qui valorise les entreprises et organisations ayant à cœur la réussite des jeunes, qu'ils en embauchent ou non ;
3. Accueillir des jeunes en stage d'exploration d'un jour pour nourrir leurs aspirations professionnelles et encourager leur participation citoyenne ;
4. Démontrer notre adhésion aux *Journées de la persévérance scolaire*, qui auront lieu du 15 au 19 février 2016, en portant le ruban vert et blanc et en installant des affiches dans les divers édifices municipaux fréquentés par la population ;
5. Utiliser les outils de communication de la municipalité (babillard électronique, médias sociaux, bulletins internes et externes, site Internet, etc.) pour faire la promotion des *Journées de la persévérance scolaire*, qui auront lieu du 15 au 19 février 2016 ;
6. Reconnaître la persévérance de jeunes du milieu lors d'une séance du conseil municipal ;

Adoptée à l'unanimité

5.4. RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ ET À L'OPTION ASSURANCE.

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ au montant de 432\$ pour le directeur général et de 411\$ pour l'adjoint au directeur général et souscrit également à l'option assurance pour le directeur général au montant de 294\$.

Adoptée à l'unanimité.

5.5. RAPPORT ANNUEL DU TEMPS DES EMPLOYÉS ET DE LA GESTION DES PLAINTES.

Le directeur général dépose le rapport du temps des employés pour l'année 2015. Le rapport montre la compilation des heures supplémentaires, les heures reprises en temps et les jours de maladie. Une copie a été remise à chacun des membres du

rés. 04-01-2016

conseil. M. François Fontaine devra lui aussi remplir dès le début de 2016 remplir le formulaire de son temps de travail.

La tenue de la gestion des plaintes n'a pas été effectuée depuis l'entrée en poste de M. Larry Drapeau. On devait recommencer au début de 2015 mais cela n'a pas été fait. Il serait souhaitable de faire un suivi des plaintes des contribuables. Pour ce faire il faudrait recommencer dès le début de l'année 2016 à faire le suivi des plaintes au moyen du fichier Access en mettant à contribution le directeur des travaux publics.

5.6. NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS.

La prochaine journée de négociation devant la médiatrice conciliatrice aura lieu le 12 janvier 2016 en présence de notre procureur, Me Stéphanie Lalande.

5.7. AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES.

rés. 05-01-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement d'une aide financière de 500\$ pour aider au fonctionnement des organismes communautaires suivants :

- 1- L'AFEAS
- 2- Le Club de l'Âge d'Or
- 3- Le conseil d'établissement de l'école
- 4- Les Amis de la Chicot.
- 5- Les Chevaliers de Colomb de Saint-Cuthbert

Adoptée à l'unanimité

5.8. ENGAGEMENT DE LA SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

rés. 06-01-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert engage Mme Marie-Pier Lambert à titre de secrétaire administrative pour une période de probation de six mois.

Adoptée à l'unanimité.

5.9. FORMATION EN LIGNE DE L'ADMQ

L'ADMQ offre des formations en ligne. Les apprenants peuvent suivre la formation à leur rythme, de partout et en tout temps. Le directeur adjoint choisira des formations en ligne. Il fera ses choix afin de respecter le budget alloué par le conseil et il les fera approuver par celui-ci avant de s'inscrire.

5.10. VILLE DE SOREL TRACY : RÉOLUTION D'APPUI POUR UN PROJET DE FAISABILITÉ D'UN PONT

CONSIDÉRANT la correspondance du 26 novembre 2015 transmise par M. Luc Poirier, président d'investissement Poirier, demandant l'appui de la Ville de Sorel-Tracy pour la réalisation d'une étude de préfaçabilité visant la construction d'un pont reliant les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de Sorel-Tracy ;

CONSIDÉRANT que selon le projet exposé, le pont serait construit à partir de fonds privés ;

CONSIDÉRANT qu'un lien routier entre les deux rives du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de Sorel-Tracy est un rêve régional caressé depuis plusieurs décennies par l'ensemble des intervenants économiques locaux et la population en général ;

CONSIDÉRANT qu'une grande partie de l'activité économique du Québec est tributaire et dépendante des liens routiers reliant les deux rives du fleuve Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Contrecoeur a récemment reçu la confirmation par le gouvernement du Québec qu'elle accueillera un pôle logistique sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la ville de Sorel-Tracy et sa région bénéficieraient positivement de cette implantation et que la construction d'un pont sur son territoire ne fera que faire profiter la région dans son positionnement en matière industrialo- portuaire ;

CONSIDÉRANT que le lien fluvial actuellement en fonction est le seul lien existant qui connecte la rive nord et la rive sud du Saint-Laurent entre Montréal et Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT que, de ce fait, la population régionale et les personnes en général voulant traverser d'une rive à l'autre sont captives et dépendantes du service de traversier Sorel-Tracy/Saint-Ignace-de-Loyola et que lors d'interruption de services ou d'achalandage massif, la seule alternative possible pour l'ensemble des utilisateurs du traversier est pour ces derniers de se rabattre soit vers le pont Laviolette, soit vers le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine afin de traverser le fleuve Saint-Laurent d'une rive à l'autre ;

CONSIDÉRANT que lors d'arrêt du service du traversier, soit entre autres lors de la période hivernale ou lors de bris mécaniques, de nombreux travailleurs, étudiants, citoyens et compagnies de transports doivent consacrer quotidiennement un plus grand nombre d'heures à leur déplacement, soit pour certains un temps de déplacement de 4 à 5 heures supplémentaires pour transiter, soit par Montréal, soit par Trois-Rivières

CONSIDÉRANT qu'en période de grande affluence, les utilisateurs actuels du traversier doivent attendre parfois plus de deux heures avant de prendre un traversier, le tout engendrant de graves problèmes de circulation et de congestion au centre-ville de Sorel-Tracy ;

CONSIDÉRANT que la localisation du traversier au centre-ville de Sorel-Tracy apporte une circulation massive de véhicules lourds et oblige des manœuvres complexes et parfois dangereuses aux conducteurs ;

CONSIDÉRANT que le service actuel n'est pas un service 7 jours/24 heures ;

CONSIDÉRANT que l'interruption du service de traversiers affecte directement les personnes ayant besoin quotidiennement de services médicaux donnés dans les cliniques et centres hospitaliers des communautés riveraines ;

IL EST PROPOSÉ par M. Éric Deschênes appuyé par M. Michel Laferrière :

rés. 07-01-2016

QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert appuie la Ville de Sorel Tracy dans ses démarches pour permettre à Investissement Poirier de procéder, à ses frais, à une étude de préfaisabilité concernant la construction d'un pont à partir de fonds privés reliant les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de Sorel-Tracy.

Adoptée à l'unanimité.

5.11. PROJETS DU CONSEIL

Informatique

rés. 08-01-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour le poste de la secrétaire administrative de la Cie Dell avec le logiciel Office Pro 2016 pour un montant n'excédant pas 2 000\$ comprenant l'ordinateur, les logiciels et la configuration.

Adoptée à l'unanimité.

Numérisation des archives

On engagera une étudiante cet été pour poursuivre le travail de numérisation des archives.

Épinglettes

rés. 09-01-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise la production et l'achat de 1 000 épinglettes du logo de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité. Révision de l'évaluation des bâtisses pour des fins d'assurance

rés. 10-01-2016

Il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande un prix à deux évaluateurs pour l'évaluation des édifices municipaux à des fins d'assurance sauf le nouveau chalet des loisirs, la bâtisse de la centrale de traitement des eaux usées et l'usine de filtration qui sera évaluée après les rénovations.

Adoptée à l'unanimité.

Revêtement de plancher de la salle communautaire

On attend une réponse de la demande de subvention pour effectuer les travaux de remplacement du revêtement de la salle communautaire.

Projet système de chauffage de l'église

Le directeur adjoint fera un suivi du programme d'aide financière du gouvernement concernant la diminution des gaz à effet de serre. Le but c'est d'obtenir une aide financière afin d'utiliser la technologie de géothermie pour chauffer l'église. Le programme, dû à l'austérité du gouvernement, a été mis de côté en attendant l'analyse de sa nécessité.

Il faudra vérifier si le gouvernement a décidé de mettre en vigueur le programme puisque l'église était admissible.

5.12. TAXES DE SERVICES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Règlement numéro 266

Modifiant le règlement numéro 89 concernant les tarifs à fixer pour la cueillette des ordures ménagères, la collecte sélective et la collecte des matières putrescibles et abrogeant le règlement numéro 158.

Attendu que le conseil municipal peut faire et de ce fait, a fait un règlement pour régir la cueillette des ordures sur son territoire ;

Attendu que la municipalité a adopté le règlement numéro 89 fixant des tarifs pour la cueillette des ordures qui est applicable sur tout le territoire de la nouvelle municipalité ;

Attendu que la MRC de d'Autray doit faire appliquer des nouvelles mesures relativement à la gestion des matières résiduelles et notamment la collecte des matières putrescibles et qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs pour en payer le coût ;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné lors de l'assemblée tenue le 21 décembre 2015 ;

rés. 11-01-2016

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Éric Deschênes et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 266 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long ici récite.

Article 2- L'article 2 du règlement numéro 89 est modifié comme suit :

Pour rencontrer les frais d'enlèvement des matières résiduelles dans la Municipalité de Saint-Cuthbert, il est par le présent règlement imposé une taxe de deux cent dollars (200\$) annuellement sur chaque logement résidentiel, payable par le propriétaire en même temps que la taxe foncière se prélève à chaque année.

Les propriétaires des commerces, établissements, institutions et contribuables suivants, seront tenus de payer annuellement à la Municipalité de Saint-Cuthbert, le tarif désigné ci-dessous, selon la nature de l'immeuble.

1- Commerces et restaurants :	\$ 300.00
2- Hôtels, motels et débits de boisson :	\$ 200.00
3- Centre d'hébergement et d'accueil :	\$ 300.00
4- Industries	\$ 300.00

5- Édifices publics	\$ 300.00
6- Résidence saisonnière :	\$ 200.00
7- Maison de pension :	\$ 300.00
8- Atelier de couture, d'électricien :	\$ 200.00
9- Salon de coiffure, d'esthétique, de santé :	\$ 200.00

Article 3- Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 158, de même que tout autre règlement au même effet, mais il n'a cependant pas pour effet d'accorder des droits acquis à quiconque ou d'empêcher les recours de la municipalité à l'encontre des personnes qui étaient en contravention du règlement numéro 158 auxquels cas, la municipalité peut tenter les poursuites nécessaires à l'encontre des contrevenants au règlement numéro 158 comme s'il n'y avait pas eu d'abrogation ;

Article 4- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Ce règlement a fait l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente assemblée et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

5.13. RÈGLEMENT CONCERNANT LA PERCEPTION DES TAXES POUR DES TRAVAUX SUR LE COURS D'EAU DENIS-SYLVESTRE

Avis de motion est donné par M. Yvon Tranchemontagne que lors de la prochaine assemblée ou à toute autre subséquente, il soumettra pour étude et adoption un projet de règlement visant à imposer une taxe spéciale aux propriétaires visés par les travaux d'amélioration du cours d'eau Denis-Sylvestre.

Projet de règlement numéro 267

Autorisant à percevoir la taxe spéciale imposée suite aux travaux sur le cours d'eau Denis-Sylvestre

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de D'Autray a adopté un règlement prévoyant l'établissement des quotes-parts des dépenses pour l'entretien des cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de D'Autray a procédé, sur demande des intéressés, à des travaux d'amélioration du cours d'eau Denis-Sylvestre ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitant prescrits aux articles 244.3 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée du

conseil tenue le 11 janvier 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. _____ appuyé par M. _____ et unanimement résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 267 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

Article 2- Seront et sont par le présent règlement assujettis au paiement travaux des terrains énumérés aux tableaux ci-dessous, avec le nom du contribuable et le numéro officiel de chaque terrain, en raison du pourcentage de la superficie contributive totale attribuée à chacun de ces terrains à savoir :

Lots	Matricule	Propriétaires	Superficie m.c.	%	Taxes \$
4262283 4261800	3211-83-5679	Jean-Claude Sylvestre	15156,4	6,29	459,16
4261974	3211-39-5315	Jean-Claude Sylvestre	158819,1	65,88	4811,34
4261792	3211-27-3964	Ferme J.D. Sylvestre & Fils	19850	8,23	601,35
4261795	3212-40-7200	Michel Frappier	4080	16,63	1214,20
4262284	3211-75-6488	Michel Laferrière	3716,1	1,54	112,58
4262285	3211-76-9443	Patrick Côté	1858,1	0,77	56,29
4261802	3311-12-8601	André Désy	1580	0,66	47,87
		Total	241060	100	7302,78

Article 3- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement fera l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au moins deux jours juridiques avant l'assemblée de son adoption et que tous les membres du conseil présents déclareront l'avoir lu et renonceront à sa lecture.

5.14. PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE TAXES POUR LES AÎNÉS.

Le programme ne s'appliquera pas pour notre municipalité puisque l'équilibration du rôle avec de nouvelles valeurs datant de 2012 ne sont pas assez récentes. Il était difficile pour plusieurs municipalités d'appliquer le programme en utilisant les données antérieures au rôle triennal actuel.

6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. LE PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE LORS DE MESURES D'URGENCE

Il faut continuer à la révision du Plan de sécurité civile qui a débuté l'an passé. M. Brazeau rencontrera la Commission Scolaire des Samares afin de conclure une entente pour l'hébergement des sinistrés en cas de mesures d'urgence. Donc, nous n'aurons pas à conclure une entente avec la Commission Scolaire puisque la MRC le fera pour nous. Cela réduit passablement les tâches pour la mise en place du plan de sécurité civile.

Une autre formation sera également organisée par la MRC concernant la mise en place du plan de sécurité civile par les personnes responsables.

rés. 12-01-2016

Il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur adjoint à s'inscrire à la formation organisée par la MRC concernant le plan de sécurité civile pour les mesures d'urgence.

Adoptée à l'unanimité.

7.0. TRANSPORT ROUTIER

7.1. TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CHEMINS

Avant de débiter les procédures d'un règlement d'emprunt pour l'amélioration des chemins municipaux, il faut attendre la réponse du Ministère des Transports relativement à la demande de subvention effectuée à l'été 2015 et dont nous n'avons pas eu de nouvelles.

Selon le directeur du centre de service de Joliette, le MTQ répondra au mois de février prochain pour les municipalités ayant effectué une demande d'aide financière.

Il faudra nécessairement remplacer les ponceaux de béton et d'acier galvanisé par des ponceaux en polyuréthane des chemins qui seront pavés en 2016.

7.2. LIGNAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

rés. 13-01-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur des travaux publics ou le directeur adjoint à effectuer une demande des prix à plusieurs fournisseurs spécialisés dans le lignage des chemins, vers le mois de mars ou avril, pour effectuer les travaux de lignage des chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité

7.3. BALAI MÉCANIQUE

Le balai mécanique doit être mis en ordre et les pièces du balai doivent être remplacées, elles sont complètement usées.

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin que le conseil autorise le directeur des travaux publics à faire effectuer la mise en ordre du balai mécanique par les employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité.

rés. 14-01-2016

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Michel Laferrière que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur des travaux publics à faire effectuer au printemps prochain, le balayage des rues du village par un camion spécialisé en utilisant les services d'un entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité.

7.4. VENTE DU TRACTEUR À GAZON JOHN DEERE.

Suite à la publication dans le bulletin municipal d'un appel d'offres pour l'achat du petit à gazon nous avons reçu les offres suivantes :

Evelyne Plante : 205\$

Paul-Émile Dubois : 200\$

rés. 15-01-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le prix de Mme Evelyne Plante au montant de 205\$ pour l'achat du tracteur à gazon John Deere.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. SIGNALISATION ROUTIÈRE

Il faudra revoir l'installation des panneaux de signalisation routière pour les véhicules hors route. Un rapport de la Sûreté du Québec nous sera remis afin de nous aider à installer les panneaux tout en respectant les normes sur la signalisation routière.

7.6. PLAINTÉ DE DÉNEIGEMENT PAR L'ENTREPRENEUR PAR M. PAUL JEAN LEGROS

M. Paul Jean Legros se plaint que le camion de déneigement projette dans son entrée de cours de la neige plus qu'à l'ordinaire. Il croit qu'il y a des solutions à évacuer la neige de façon différente afin de ne pas avoir à subir l'accumulation de neige de façon importante dans son entrée de cour.

On sait que la loi sur les compétences municipales permet à la Municipalité de projeter la neige sur les terrains privés lors de l'opération de déneigement des chemins.

M. Legros croit qu'il y a abus et demande à la Municipalité d'intervenir auprès de l'entrepreneur qui effectue le déneigement afin de trouver des solutions.

Le conseil demande au directeur des travaux publics de communiquer avec le chauffeur du camion de déneigement pour trouver une solution au problème de M. Legros puisqu'il est possible de pousser la neige dans le fossé du chemin juste avant l'entrée de cour de M. Legros.

7.7. DÉPÔT D'UN PLAN DE TRAVAIL PAR LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général a demandé au directeur des travaux publics de déposer un plan de travail en tenant compte de la surveillance et des travaux à la patinoire ainsi que des travaux de déneigement. Le plan pourra mentionner s'il y a d'autres travaux à exécuter durant l'hiver.

Le plan devra mentionner également les travaux que le directeur devra également accomplir (fermeture des permis pour évaluateur et pour nos dossiers, inspection, classement des permis, projets des travaux publics, etc.)

8.0. HYGIÈNE DU MILIEU.

Eau potable

8.1. PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.

Calibration des débitmètres du réseau Saint-Viateur.

Il faudra avec Compteur Lecomte établir un moyen pour calibrer les débitmètres du réseau Saint-Viateur, M. Benoit Brizard est en communication avec cette entreprise pour établir une procédure afin de réussir à calibrer les appareils à la satisfaction du MAMOT.

Les trois débitmètres fonctionnaient adéquatement aux dernières nouvelles.

Installation de compteurs pour les commerces, les producteurs agricoles et les industries et formation d'un comité sur l'eau potable.

Il faudra identifier les propriétés visées et, pour ce faire, le conseil devra établir des critères, surtout pour les producteurs agricoles. Il faudra s'informer des prix des compteurs avec lecture à distance et des coûts d'installations. Il sera également nécessaire d'établir des taux de taxation pour les volumes d'eau consommés. La formation d'un comité du conseil serait souhaitable pour compléter ce travail. Ce comité sera également consulté pour les travaux de rénovation de l'usine de filtration.

rés. 16-01-2016

Il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil nomme M. Bruno Vadnais, M. Benoit Brizard, M. Gérald Toupin, M. Éric Deschênes et M. Jean-Pierre Doucet sur le comité de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité.

8.2. RÉNOVATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.

La réunion de démarrage du projet de rénovation de la centrale de traitement de l'eau potable aura lieu le 11 janvier à 10h avec M. Patrick Tremblay, ingénieur chez Beaudoin et Hurens. Le projet débutera par la confection des plans et devis.

8.3. AQUEDUC ROUTE MOREL

Suite à la décision des résidents de la route Morel, l'ingénieur peut procéder à l'étude. Suite à cette étude, on sera en mesure de déterminer si on effectue les travaux et si on continue les procédures.

Nous n'avons pas eu de nouvelles des propriétaires de la route Morel. M. Dubois a quitté pour la Floride et il revient en avril. M. Michel Bérubé n'a pas eu connaissance de l'offre de service de l'ingénieur qui avait été remise à M. Henri Dubois.

Matières résiduelles

8.4. REDISTRIBUTION DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

La Municipalité recevra la somme de 12 663,20\$ pour les redevances sur l'élimination des matières résiduelles. Ce montant a été établi selon la population, selon la performance résidentielle et selon la performance résidentielle incluant les ICI (institutions, commerces et industries).

Élimination résidentielles moyenne kg/pers/année :

Municipalité : 394 (382)

Même groupe : 323 (333)

Toute le Québec : 289 (297)

Élimination territoriale moyenne kg/pers/année :

Municipalité : 532 (565)

Même groupe : 437 (449)

Tout le Québec : 509 (514)

8.5. PROGRAMME DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ

Le conseil a décidé lors de la préparation des prévisions budgétaires de débiter la collecte des matières putrescibles dès 2016. Toutefois, il ne s'engage pas à effectuer les autres projets du programme (compostage, collecte de sapin, etc.). Il entend débiter dès que possible l'information sur les matières putrescibles et entend également, en plus de la collecte, effectuer le suivi de la collecte en utilisant les moyens prévus par la MRC. Il est nécessaire également de procéder à l'achat de bacs pour toutes les propriétés.

rés. 17-01-2016

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Gérard Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert informe la MRC de d'Autray ainsi que M. Guy Fradette, responsable de la gestion des matières résiduelles, de son intention de débiter dès que possible la collecte des matières putrescibles sur tout le territoire de la municipalité, sans toutefois débiter les autres activités prévues au plan de gestion des matières résiduelles (compostage, collecte de sapin, etc.)

Adoptée à l'unanimité.

Le directeur général a numérisé un article qui est paru dans la revue **Contact Plus** et l'a déposé sur les tablettes des membres du conseil. Cet article traite des matières résiduelles putrescibles. On parle entre autres des matières organiques et de leur collecte, des systèmes de traitement, des biosolides municipaux, la biométhanisation et de l'exemple de Saint-Hyacinthe. On sait que le journal *Ça m'Chicotte* portera sur l'environnement en 2016.

Eaux usées

8.6. PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.

rés. 18-01-2016

Il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil offrira de nouveau aux propriétaires qui désirent utiliser le programme de mise aux normes des installations septiques à s'inscrire au programme afin que la Municipalité paie les coûts des travaux d'installations septiques et les récupèrent au moyen du compte de taxes sur une période de quinze ans. Il est également résolu que le conseil effectuera un règlement d'emprunt pour défrayer les coûts de travaux.

Un troisième envoi de lettres sera expédié aux propriétaires qui ne possèdent pas un système d'installations septique conforme. La Municipalité offrira aux propriétaires visés de s'inscrire au programme de mise aux normes. La tâche la plus complexe sera d'identifier les propriétés visées.

Dans un prochain bulletin municipal, la Municipalité informera les propriétaires de la possibilité de s'inscrire au programme de mise aux normes des installations septiques si leur résidence ne possède pas de système de traitements des eaux usées conforme à la loi.

8.7. FINANCEMENT À LONG TERME DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT SUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES EN 2015.

Nous devons tenir une assemblée spéciale le 22 février pour l'acceptation d'une soumission pour le financement à long terme du règlement d'emprunt concernant les coûts des travaux des installations septiques. Il n'y avait pas de dates disponibles pour les assemblées régulières avant plusieurs mois.

8.8. ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE

Le directeur des travaux publics devra prévoir dans son plan de travail une inspection visuelle des regards d'égout sanitaire. Suite à l'inspection visuelle, il sera en mesure de faire récurer les regards qui en ont besoin.

8.9. FORMATION POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

rés. 19-01-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le responsable du traitement des eaux usées, M. Benoit Brizard, à s'inscrire au programme du collège de Shawinigan, en assainissement des eaux usées, menant à la certification du ROMAEU (règlement sur les ouvrages municipaux des eaux usées).

Adoptée à l'unanimité.

M. Richard Lauzon suivra le cours par après puisqu'il y a un contenu pratique et les deux employés ne peuvent les suivre en même temps.

8.10. VIDANGE ET MESURAGE DES FOSSES SEPTIQUES.

Il y aura de plus en plus de mesurage puisque le mesurage s'effectue à chaque année lorsqu'une fosse n'est pas vidangée. Donc, le nombre de fosses à mesurer augmente à chaque année.

8.11. MAMOT : RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LES DÉMARCHES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES ORGANISMES MUNICIPAUX

Le directeur dépose le rapport des résultats du sondage sur les démarches de développement durable des organismes municipaux dont une copie a été déposée sur les tablettes des membres du conseil.

9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1. VERSEMENT À L'OMH DE LA CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ.

rés. 20-01-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le versement de sa contribution à l'OMH de Saint-Cuthbert selon les prévisions budgétaires 2016 de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité

9.2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OMH 2016 ET DU BUDGET RÉVISÉ 2015

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les prévisions budgétaires 2016 de l'OMH de Saint-Cuthbert et adopte également le budget révisé 2015.

rés. 21-01-2016

Adoptée à l'unanimité

9.3. CLÔTURE ENTRE LE CIMETIÈRE ET LES TERRAINS SUR LA RUE CHEVALIER-DE-LORIMIER.

Le conseil a budgété un montant pour la clôture. Il faut attendre que les travaux de nivellement sur les terrains de la Fabrique soient terminés et que des travaux de nivellement de terrain soient entrepris par les propriétaires avant d'effectuer les travaux d'installation d'une clôture entre les terrains privés et les terrains de la Fabrique.

9.4. EMBELLISSEMENT ET AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde un montant maximum de 12 000\$ pour terminer le plan triennal du comité des Pouces Verts et ce montant inclut :

rés. 22-01-2016

- 1- L'entretien complet de tous les aménagements actuels.
- 2- La préparation et l'aménagement des 6 pots de rue.
- 3- L'achat de trois bancs pour l'aménagement derrière le bureau de poste.
- 4- L'achat de nouveaux pots et de leur aménagement.
- 5- Autres aménagements et améliorations paysagers au parc ou ailleurs.

Adoptée à l'unanimité

9.5. ACCÈS ET AMÉNAGEMENT À LA RIVIÈRE PAR LE PARC MUNICIPAL

Nous n'avons pas eu de réponse concernant la demande d'aide financière à Canada 150. Nous ne savons pas si le projet du Pacte Rural sera reconduit afin de réaliser le projet.

Toutefois, concernant un accès à la rivière, le CREL présentera une demande d'aide financière à Hydro-Québec pouvant atteindre 50 000\$ pour le côté éducatif de ce projet et surtout en ce qui concerne l'amélioration de l'eau de la rivière Chicot.

9.6. DOSSIER LUC GOYETTE POUR DES ACTIVITÉS AGRICOLES EN ZONE DE VILLÉGIATURE.

Nous avons reçu le rapport du Ministère de l'Environnement mais pas celui du MAPAQ. Lors de la visite de l'inspectrice du Ministère de l'Environnement, il n'y avait pas de fumier sur la propriété de M. Luc Goyette. Selon le rapport M. Goyette possède une entente avec une personne pour ramasser les fumiers. Donc, l'inspectrice n'a pas observé d'infraction sur la gestion des fumiers.

9.7. DOSSIER DA SILVA : BÂTIMENT DANGEREUX

M. François Fontaine n'a pas encore communiqué avec Me Chaîné concernant ce dossier.

9.8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR DES ACTIVITÉS COMMERCIALES EN ZONE DE VILLÉGIATURE.

Suite à l'avis publié dans le journal, le maire et le directeur général expliquent aux personnes présentes les objectifs du présent règlement et ses conséquences, soient la création d'une nouvelle zone dans le secteur de la route Bélanger et du Petit Rang Sainte-Catherine afin d'autoriser les commerces de restauration et d'hébergement.

Plusieurs personnes présentent à l'assemblée s'opposent à la modification du règlement de zonage pour permettre le projet d'un centre aéro-récréatif. Ils ont des inquiétudes fassent aux bruits, à l'achalandage et à la présence constante d'objets volants au-dessus de leur tête. Le projet enlèverait la tranquillité et la quiétude du secteur.

Le conseil suspend les procédures d'adoption du projet de règlement et suggère que le promoteur présente aux personnes intéressées son projet de réalisation d'un centre aéro-récréatif

Projet de règlement numéro 265

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 82 afin de créer la zone numéro 20VHC1 à même la zone 20VH afin d'autoriser dans la nouvelle zone des activités commerciales.

Attendu qu'une demande a été faite de modifier la réglementation afin d'autoriser des activités commerciales dans la zone 20VH ;

Attendu que le conseil municipal croit qu'il y a lieu de créer une zone à cet effet, à même la zone de villégiature numéro 20VH ;

Attendu qu'il y a déjà eu des activités commerciales dans la zone nouvelle créée par le présent règlement et que les droits acquis commerciaux ont cessé, suite à l'abandon des activités sur une période de plus de 18 mois ;

Attendu la présence d'infrastructures de valeurs, destinés à des activités commerciales dans la nouvelle zone créée par le présent règlement ;

En conséquence, il est proposé par M. _____ appuyé par M. _____ et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 265 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2- Le plan de zonage apparaissant à l'annexe A du règlement de zonage numéro 82 est modifié, afin de créer une nouvelle zone de villégiature portant le

numéro 20VHC1 à même la zone de villégiature numéro 20VH tel que montré sur le plan annexé au présent règlement et intitulé *Annexe I*.

Article 3- La grille de spécification apparaissant à l'annexe B du règlement de zonage numéro 82 est modifié pour ajouter une ligne à tous les tableaux et cette ligne sera identifiée comme étant la zone 20VHC1 tel que montré en *annexe II* du présent règlement.

Article 4- La ligne 20VHC1 de la grille de spécification en *annexe II* du présent règlement présentera des « *points* » dans les colonnes de façon identique à la zone de villégiature numéro 20VH, sauf qu'il y aura des « *points* » également dans le tableau commerce et service.

Article 5- L'entreposage extérieur est également interdit dans la nouvelle zone 20VHC1.

Article 6- le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement fera l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du règlement sera remise à chacun des membres du conseil au moins deux jours juridiques avant l'assemblée de son adoption et que tous les membres du conseil présents déclareront l'avoir lu et renonceront à sa lecture.

9.9. ZONE À RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

La Municipalité fera le suivi auprès de la MRC concernant la révision de certaines zones à risque de mouvement de terrain. La MRC prévoit réviser certaines zones qui sont identifiés à risque de mouvement de terrain mais qui ne présentent aucun indice physique ou apparent pour être identifiées comme tel.

9.10. DOSSIER M. JEAN-MARC GRÉGOIRE DEVANT LA CPTAQ

Me Louis-Victor Sylvestre nous a fait parvenir la réponse à la contre-expertise de la CPTAQ qu'il a fait parvenir à la CPTAQ. On sait qu'une expertise photographique a été déposée à la CPTAQ par Me Sylvestre et que la CPTAQ a fait une contre-expertise photographique et qu'elle accordait un délai de 60 jours pour répondre à la contre-expertise.

9.11. FORMATION

Le directeur des travaux publics choisira des formations données par la COMBEQ. Il fera ses choix afin de respecter le budget alloué par le conseil et il les fera approuver par celui-ci avant de s'inscrire.

10.0 LOISIR ET CULTURE

10.1. LE SERVICE INTERMUNICIPAL DES LOISIRS ET LA DIRECTRICE DES LOISIRS

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert :

- 1- Avise formellement la Municipalité de Sainte-Élisabeth qu'elle met fin au service intermunicipal des loisirs.
- 2- Met fin également à la tenue d'un camp de jour regroupé.

- 3- Cède le projecteur à la Municipalité de Sainte-Élisabeth et conserve l'ordinateur portable.
- 4- Présentera à la Municipalité de Sainte-Élisabeth un état financier des revenus et dépenses du service intermunicipal des loisirs et versera ou réclamera, selon le cas échéant, la moitié du surplus ou la moitié du déficit incluant le solde bancaire.
- 5- Divisera en présence d'un représentant de chacune des municipalités les biens et les accessoires du camp de jour.
- 6- Avisera la Municipalité de Sainte-Élisabeth, si la Municipalité de Saint-Cuthbert entend retenir les services de Mme Marilyne Beaumier à raison de 2 ou 3 jours par semaine en tant que directrice des loisirs lors de son retour au travail.
- 7- Désire informer le conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth qu'il a apprécié les années passées en ce qui concerne le service intermunicipal de loisirs et qu'il met fin à cette entente à cause de certaines circonstances budgétaires et humaines et non pas du tout à cause de mauvaise entente ou reproches de quelques natures que ce soient envers les membres de votre conseil ou de vos employés.

Adoptée à l'unanimité

10.2. FESTIVITÉS ANNUELLES

Suite aux festivités du 250^e, plusieurs personnes ont demandé l'organisation d'une fin de semaine de festivités annuelles. Deux dates semblent retenir l'intérêt du conseil, soit la fin de semaine de la fête des patriotes ou la fin de semaine de la mi-août.

La fin de semaine de la fête des patriotes a lieu durant les semences des producteurs agricoles tandis qu'il y a plus de disponibilités pour tous à la mi-août. La température de la mi-août est plus favorable pour la tenue de festivités. Si on retient la fête des patriotes, il est grand temps de débiter les préparatifs des festivités et de former un comité à cette fin.

Le conseil croit qu'il est préférable de maintenir la fin de semaine de la fête des patriotes pour tenir un tel événement puisqu'il y a déjà plusieurs activités prévues lors de cette fin de semaine tel que : la bénédiction des motos, l'échange de vivace, la distribution d'arbres, les plaques de bronze sur la place du 250^e, le visionnement du film du 250^e.

10.3. CONTRIBUTION À DES ORGANISMES.

rés. 24-01-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde la somme de 4000\$ pour les coûts d'impression du journal municipal. Il est également résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde la somme de 2 000\$ au comité des Pouces Verts ainsi qu'une somme de 1 500\$ aux Amis de la Chicot qui devront, toutefois, faire approuver leur projet par le conseil, avant d'engager des sommes payables par la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

10.4. SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET LA DÉMARCHE AMIS DES AÎNÉS

La Municipalité a réalisé plusieurs actions prévues à la PFMADA, toutefois, il reste plusieurs autres actions à réaliser. Le conseil doit régler le statut de la directrice des loisirs avant de discuter du suivi de la politique familiale et la démarche amis des aînés.

10.5. HOCKEY MINEUR, PATINAGE ARTISTIQUE ET AUTRES.

rés. 25-01-2016

Il est proposé par M. Pierre Ducharme appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert rembourse les montants supplémentaires pour des inscriptions à des activités sportives ou récréatives lorsque la municipalité donnant le service demande un supplément pour les non-résidents.

Adoptée à l'unanimité.

10.6. ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE POUR LE COMPLEXE SPORTIFS ET COMMUNAUTAIRES BRANDON.

Le directeur adjoint recueille des informations sur la régie du complexe sportif de Saint-Gabriel relativement aux coûts et aux services rendus pour ceux qui deviennent membre de la régie.

Il est également important de savoir si on peut se joindre au club de soccer de Saint-Gabriel sans tarif supplémentaire et si on peut participer à tout événement de loisirs à Saint-Gabriel sans tarif supplémentaire.

Après la cueillette d'informations, on pourra consulter la population à savoir si les gens utiliseraient les services du complexe sportifs et les divers services de loisirs de Saint-Gabriel.

10.7. BIBLIOTHÈQUE

rés. 26-01-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde les budgets suivants à la bibliothèque :

1-Papeteries et fournitures	300\$
2-Formation	150\$
3-Frais de déplacement	250\$
4-Compensation pour les bénévoles (déjeuners rencontres)	700\$
5- Achat de livres	900\$
7- Provision informatique	250\$
8- Divers	300\$

Adoptée à l'unanimité

10.8. CONCOURS DE BÛCHERON

rés. 27-01-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'utilisation de la salle communautaire et de la cour pour la tenue du concours de bûcheron en date du 2 avril 2016. Il est également résolu qu'il s'agit d'une organisation municipale en ce qui concerne les assurances et la responsabilité civile de l'organisation.

10.9. DIRECTRICE DES LOISIRS.

Une lettre enregistrée sera expédiée à Mme Marilyne Beaumier l'informant de nous remettre l'ordinateur portable, le cellulaire et les documents du médecin concernant son arrêt de travail, sinon des mesures disciplinaires pouvant mener au congédiement seront appliquées.

Un avis sera demandé à Me Stéphanie Lalande sur cette façon de faire.

11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.

Travaux publics

Plan de travail des employés pour l'hiver.

Ponts

- Grattage et peinture des ponts de bois et de béton. (sauf St-André et St-André S.O.)
- Réparation des garde-fous et des chasse-roues des ponts de bois Gonzague-Brizard et Ste-Thérèse.
- Réparation des ponts de bois : voir rapport du Ministère des Transports

Travaux de voirie

- Réparation du balai mécanique et mise en ordre
- Ponceaux à changer pour nouveau pavage l'an prochain.
- Mario Sylvestre (Normand Robillard) vérifié ponceau détérioré sur le bord du chemin à changer si nécessaire.
- Boîte à sable Domaine Vadnais
- Nettoyage de fossés et drainage
 - M. Forget 2965 petit rang Sainte-Catherine entre lui et Mme Belhumeur

Signalisation

- Amélioration signalisation piste cyclable : pictogramme sur asphalte, panneaux plus nombreux et plus gros.

Réseau d'aqueduc et borne fontaine

- Débitmètres compteurs d'eau Saint-Viateur

Bâtisses

- Peinture : fer forgé perron arrière,
- Vérifier le toit du perron de l'entrée de la bibliothèque extérieur, il coule ?

Usine de filtration

- Nettoyage du décanteur
- Remplacer porte du puits d'eau brute.

Égout

- Entretien du réseau d'égout sanitaire : Inspection visuelle des regards.

Conteneur à ordures.

- Réparer les conteneurs à ordures, les réparer et les peindre : Couverts usine et celui rue Vadnais

Urbanisme

- 1- Livraison et fermeture des permis
- 2- Construction zone forestière.
- 3- Liste des plaintes

Directeur

- 1- **Rédaction des procès-verbaux et suivi de l'assemblée de janvier :**
 - Résolution Crevale
 - Inscription ADMQ
 - Rapport annuel du temps des employés
 - Démarche pour la gestion des plaintes.
 - Résolution ville de Sorel Tracy
 - Résolution MRC matières résiduelles
 - Formation pour le traitement des eaux usées
 - Résolution OMH
 - Résolution Ste-Élisabeth
 - Concours de bûcheron
 - Résolution budget bibliothèque
- 2- **Inscription au livres de délibérations et des règlements pour le règlement zonage 263 lorsque la MRC l'aura approuvé et avis public d'entrée en vigueur.**
- 3- **Procédures de modifications du règlement de zonage no. 265 : Avis public demande processus référendaire, lettre 2e lecture MRC.**
- 4- **Programmation taxation 2016 : Évaluation 2016, compte de taxes 2016, Perception 2016, États 2016, rôle de perception 2016, taxation fosse septique, etc.**
- 5- **Règlement numéro 266 sur les tarifs aux livres des règlements et des délibérations, avis public entrée en vigueur.**
- 6- **Règlement numéro 267 sur le cours d'eau Denis-Sylvestre**
- 7- **Négociation convention collective et suivi**
- 8- **Compléter la réclamation de la subvention à Patrimoine Canadien**
- 9- **Suivi des plans et devis pour l'usine de filtration**
- 10- **Programme de mise aux normes des installations septiques : lettres, bulletin municipal, procédures du règlement d'emprunt**
- 11- **Promoteur travaux municipaux**
 - **Conclusion avec Volailles Giannone**
 - **Mario Savoie : facturation, attestation provisoire, plan tel que construit**
- 12- **Travaux chemin 2016 : Données, ponceaux, Plan et devis.**
- 13- **Chevalier de Lorimier : vente terrains, travaux clôture**
- 14- **Plan d'action gaz à effet de serre suivi.**
- 15- **Terrain à céder à M. Lambert St-André S.O.**
- 16- **Site web : mise à jour, carte réseau routier**
- 17- **Cadre photo conseil**

Directeur adjoint

- 1- **Installation septique : financement à long terme janvier et février 2016.**

- 2- Formation en ligne ADMQ
- 3- Rapport annuel du SIL et rapport camp de jour.
- 4- Prévisions budgétaires : Compléter le formulaire du MAMOT avant le 31 janvier 2016.
- 5- Début des travaux concernant les États financiers 2015 en février et complété pour le 15 mars 2016
- 6- T4-sommaire fédéral provincial, CSST pour le 28 février 2016
- 7- Acquisition d'un ordinateur pour le poste de secrétariat
- 8- Achat d'épinglettes du logo de la municipalité.
- 9- Révision de l'évaluation des bâtisses pour les fins d'assurance
- 10- Suivi entente Complexe Sportif Saint-Gabriel
- 11- Prix pour le lignage des chemins municipaux avant le mois d'avril 2016
- 12- Plan de sécurité civile : Centre de coordination, entente hébergement, rencontre et formation personnes responsables
- 13- Suivi : Pelle mécanique réparation, géothermie projet aide financière chauffage église.
- 14- Inventaire assurances : Liste des équipements de plus de 100\$ pour chalet, parc, machineries, outils, bureaux, garage, usine, etc. (projet étudiant)

12.0. COURRIER

CPTAQ : Orientation préliminaire non favorable demande de M. Serge Paulin
 Ministère de la Justice : État de collocation pour la vente d'un immeuble sous contrôle de justice.

13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Eugène Morel demande si on a des nouvelles pour le pont de bois du rang Saint-André.

- La Municipalité a eu une information verbale du directeur de service de Joliette que le pont serait refait en neuf au printemps prochain.

14.0. ADOPTION DES COMPTES

rés. 28-01-2016

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

Comptes payés (folio 260597) 2015		
Daniel Drainville		
<i>Party des bénévoles réceptions des fêtes</i>	010119	279.90
Robert Chartier excavation inc.		
<i>Installation septique, 2857 grand rang Ste-Catherine</i>	3382	15 607.86
Gérald Toupin		
<i>Réception du 21 décembre 2015</i>		59.68
Fonds d'information sur le territoire		
<i>Avis de mutation et mise à jour du rôle d'évaluation</i>	201503370334	32.00

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Richard Lauzon		
<i>Assemblées spéciale conseil et remboursement repas négociation collective trois personnes</i>	286	584.42
Mario Du Paul		
<i>Ménage au Chalet des loisirs et à la salle communautaire</i>	287	400.00
<i>Ménage à l'école, le 19 décembre 2015</i>	280	75.00
Archiv-Histo		
<i>Solde à payer Album anniversaire de Saint-Cuthbert</i>	2015-11-16-03	1 000.00
Ghyslain Lambert ing.		
<i>Installations septiques : 921 rang du Sud-de-la-Rivière-du-Chicot</i>	LB001	114.97
<i>1390 rue Principale</i>	MP001	114.97
<i>280, rang Saint-André</i>	RL001	459.90
<i>2440, grand rang Ste-Catherine</i>	SSA001	114.98
<i>1470 rue Principale</i>	SSA001	114.98
Karine Bellemare		
<i>Frais non-résident pour activités sportives</i>		265.00
Nordikeau		
<i>Installation septique : 2857 grand rang Ste-Catherine</i>	FA-15-18664	229.95
Transport Casco inc.		
<i>Installation septique : 921 rang du Sud-de-la-Rivière-du-Chicot</i>	5133	7129.03
Excavation Transport Deschênes		
<i>Installation septique : 2801 rang Saint-André</i>	0098	10 922.63
Excavation Clément Moreau inc.		
<i>Installation septique : 1470 rue Principale</i>	1440	8 623.13
<i>Installation septique : 1390 rue Principale</i>	1452	14 256.90
David Dufresne-Denis		
<i>Tournage pour les Festivités du 250^e</i>	020 021	1 200.00
Telus Mobilité		
<i>Téléphones cellulaires</i>		274.33
École Sainte-Anne		
<i>Achat boisson pour les festivités d'automne du 250^e</i>		1 188.90
Liette Baribeau		
<i>Certificats d'évaluation</i>	279	22.00
Fédération Québécoise des Municipalités		
<i>Mise à jour du recueil « Le règlement municipal »</i>	15-28	220.50
Ferme Hesem		
<i>1^{er} versement, déneigement Domaine Belhumeur et rue Bianchi</i>	277	5 231.37
Excavation Pascal Savard		

<i>Installation septique</i>	2434	8 278.20
Loue-Froid		
<i>Ajustement de facture (location chauffage chapiteau)</i>	01-83616-0	60.00
Jacques Mercure		
<i>Disco et animation des Fêtes</i>	284	500.00
Alexandre Girard		
<i>Page livre d'or 2015</i>	285	90.00
Comptes à payer (folio 260597) 2015		
Postes Canada		
<i>Communiqués</i>	9582653688	249.77
Sintra inc.		
<i>Asphalte froide</i>	25-0612-01796 01793	372.82
Simon Hélie		
<i>Voyages d'abrasif</i>	038581 038564	1 954.58
Garage Desfonds inc.		
<i>Réparation de la porte arrière du camion</i>	38070	604.07
Ghyslain Lambert ing.		
<i>Installation septique 2440 grand rang Ste-Catherine</i>	SSA001	689.85
<i>Installation septique 2865 rang Saint-André</i>	ED001	689.85
Médias Transcontinental S.E.N.C.		
<i>Avis public règlement de zonage</i>	AW227045	243.74
Les Carrières Martial et Pelland inc.		
<i>Pierres concassées 0-¾</i>	000478 000577	689.54
Pitney Works		
<i>timbres</i>	13-12-15	620.23
Suspension J.C. Beauregard inc.		
<i>Réparation camion de voirie, inspection, vignettes</i>	B8340 B8208 B8194	1 292.55
Bélangier Sauvé		
<i>Dossier 9006-5772 Québec inc. Dossier Jean-Marc Grégoire</i>	339275	594.14
Les produits de béton Casaubon inc.		
<i>Couvercle de tête trottoir rue de la Fabrique</i>	223986	188.10
Comairco		
<i>filtre à air (eaux usées)</i>	S0024353	376.35
Harnois Groupe Pétrolier		
<i>Huile à chauffage</i>	193683	897.93
Énergies Sonic RN		
<i>Diésel</i>	39295431	1 154.81

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Avensys Solutions		
<i>Sonde pour Multiline (eaux usées)</i>	052242	1129.05
MRC de D'Autray		
<i>Inspection septembre</i>	10619	2059.64
<i>collecte traitement RDD, Gestion des boues de fosses</i>	50581	68 578.71
Accessoires d'auto Berthier inc.		
<i>Savon cire pour véhicule</i>	8263033	26.65
Acier Majeau		
<i>Métal pour panneau radar vitesse</i>	0177748	101.57
Club entrepôt		
<i>Huile canola, seau huile</i>	620789306	43.94
Agrivert coop. Agricole régionale		
<i>Crédit bois épinette</i>	FC01027718	-120.72
<i>Mois traité, contre-plaqué (remorque)</i>	FC0103977	127.45
Bélanger Sauvé		
<i>Dossier négociation</i>	339241	3 539.54
Hewitt		
<i>Réparation pelle démarreur, accélérateur</i>	1104640	2 797.37
Impressions d'Autray		
<i>Impression journal Ça m'Chicotte</i>	19781	2 356.99
<i>Impression chèques</i>	19770	603.62
Entreprise DY Laurence inc.		
<i>Transport pierre Bel-Automne</i>	1076	401.04
Buro Plus Martin		
<i>Calculatrice, stylo, surligneurs, Bloc planification, colle</i>	81692	66.37
Les Équipements J.M. Dubois		
<i>Chaîne ¼ petit souffleur, huile, support boyau</i>	5875 45942	62.94
Clément Laferrière inc.		
<i>Transport sable pour abrasifs</i>	1179	8 809.38
Félix Sécurité inc.		
<i>Extincteurs et recharge (facturés à Éric Deschênes)</i>	13737 13736	159.71
G.C. Alarme Sécurité		
<i>Surveillance à la centrale d'alarme novembre</i>	16924	21.56
Toshiba Solution d'Affaires		
<i>Copies</i>	AR2763321	74.62
Marché Croisetière		
<i>Réception</i>	14-12-15 07-12-15	98.93
EBI Environnement inc.		
<i>Collecte et transport ordures, collecte sélective</i>	229693 230086	21 817.33

Récupération école	C76914	58.64
Traitement matières recyclables	229899	357.15
Quincaillerie St-Cuthbert		
Gants cuir, batteries AA et AAA, rallonge, pinceau à teinture, adhésif, détendeur plastique, pulvérisateur, bâches, vis à percussion, attaches, vis, goupille, couvre-chaussure, lumière de travail, clés entrepôt, disques, boulons, écrous, barrure, rondelles, cric pour remorque (panneau vitesse), lunette de sécurité, ruban à masquer, chlorure de calcium pour perron, pantalon (Claude), nettoyeur toilette (chalet), tourne écrou, collet de serrage, ruban noire, diluant, peinture métal, balai à neige, tuyau, accouplement laiton, collet	107346 107700 107477 107475 107029 107493 107452 107156 107270 107284 107450 107306 107592 107592 107586 107542 107593 107787 107709 107724 107596 107808 107395	774.58
Environex		
Analyse eaux usées	287970	126.24
Comptes payées (folio 260597) 2016		
Pitney Bowes		
Location compteur postal	3200083931	222.72
COMBEC		
Adhésion 2016	2016	373.67
Groupe Ultima		
Assurance	2016	31 483.00
Simon Hélie Ltée		
Déneigement 1 ^{er} versement	38602	33 879.81
Comptes à payer (folio 260597) 2016		
MRC de D'Autray		
Cours d'eau Denis-Sylvestre	50631	7 302.78
Wolters Kluwer Québec Ltée		
Renouvellement règlements des municipalités	2415052	550.20
Linde Canada		
Location acétylène, oxygène	53402759	253.30
Toshiba Solution d'Affaires		
Entretien copieur et copies	AR2783701	56.46
Comptes payés (folio 261019) 2015		
Hydro Québec		
Électricité usine de filtration	630701410320	1 931.08
Benoit Brizard		
Frais de déplacement décembre	288	29.40
Comptes à payer (folio 261019) 2015		
Ent. Réf. & Climatisation C. Bédard		
Réparation fournaise d'une pompe circulatrice	17388 173.89	870.35
Café des Plaines		

<i>Hypochlorite en solution</i>	97834	538.00
Environex		
Analyse de l'eau	287967 287969	222.13
FQM		
<i>Dicom</i>	83652	33.59
Comptes payées (folio 261019) 2016		
Bell Mobilité		
<i>Station Turbo Internet</i>	21-01-2016	51.74
Canadien National		
<i>Droit de passage</i>	9500154925	17.25
ELPC		
<i>Internet janvier</i>	52166	88.48
Comptes à payer (folio 261019) 2016		
Bell		
<i>Téléphone usine de filtration</i>	Janvier	109.74
Comptes à payer (262206) 2015		
Environex		
<i>Analyse de l'eau St-Viateur</i>	287968	63.70

15.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

rés. 29-01-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

Adopté à l'unanimité

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et sec.-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 11e jour du mois de janvier 2016

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier